



MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF

B.P. 60 KIGALI

Kigali, le .....

N° 17/07/075/1354/82

Ref. N° :

Annexe :

Objet :

Monsieur le Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Coopération  
KIGALI

Monsieur le Ministre,

Référence faite à votre lettre  
n°534/16.03.C1/COOP/BILAT du 18 Février 1982, j'ai l'honneur  
de vous transmettre ci-joint trois projets que les fondations  
"FRIEDRICH EBERT et FRIEDRICH NAUMANN" peuvent financer dans  
la mesure de leurs possibilités.

Le Ministre des Affaires Sociales  
et du Développement Communautaire

GATABAZI Félicien

Dr KAMUHORA Vincent  
Secrétaire Général

Copie pour information à :

- Monsieur l'Ambassadeur de la  
République Rwandaise  
à BONN

S/C de Monsieur le Ministre  
des Affaires Etrangères  
et de la Coopération  
KIGALI.

1. PROJET D'ASSISTANCE TECHNIQUE A LA KOPISHYAKA.

La KOPISHYAKA est une union de 34 Coopératives de KIBUNGO. Elle a été agréée par arrêté ministériel n°215/17/072/80 du 16/06/1980.

Son objet social est de :

- 1° Ecouler les produits agricoles des coopératives membres à un prix raisonnable et licite.
- 2° Chercher pour les membres le matériel agricole, des semences sélectionnées et divers produits d'équipement et de consommation.
- 3° La formation intégrale de ses membres dans le domaine agricole.

Elle connaît un problème d'encadrement des coopératives membres.

Elle a aussi les difficultés d'approvisionner et de collecter les produits des coopératives membres vu qu'elle ne possède aucun véhicule.

L'assistance consisterait à l'envoi d'un technicien pour aider la KOPISHYAKA à encadrer les coopératives membres surtout en matière de gestion et de technique comptable. Elle comprendrait également un camion de 10 tonnes pour le transport des marchandises. Ce véhicule permettrait à la KOPISHYAKA de collecter les produits et d'approvisionner les coopératives membres. Une camionnette est également nécessaire pour assurer les déplacements du personnel et le transport de petites charges.

L'assistance souhaitée s'étendrait sur une période de 5 ans.

CONSEIL DE L'ASSISTANCE.

- Salaire du coopérant	: P.M.
- Hébergement du coopérant	: 90.000 X 12 X 5 = 5.400.000 FRW.
- Achat du camion 10 tonnes	= 6.000.000 FRW.
- Achat d'une camionnette	= 1.500.000 FRW.
T O T A L	
: 12.900.000 FRW.	

Cette assistance serait prise en charge par les Fondations FRIEDRICH EBERT et FRIEDRICH NAUMANN. Les frais de réparation des véhicules et l'achat de carburant seraient à charge de la KOPISHYAKA.

2. ASSISTANCE TECHNIQUE A LA CECOEM.

La Centrale des Coopératives du BUGESERA - MAYAGA "CECOEM" regroupe 13 coopératives de la région du Bugesera - Mayaga. Elle est agréée par l'arrêté ministériel n°17/07/071/214/80 du 16/05/1980.

Elle connaît également les mêmes difficultés que la KOPISHYAKA.

..../...

Son assistance consisterait également à l'envoi d'un technicien pour aider la coopérative à encadrer les coopératives membres en gestion et comptabilité. Un camion de 10 tonnes et deux camionnettes par zone sont nécessaires pour aider la CECOBM dans le transport des marchandises et des produits des coopératives membres. La CECOBM a ainsi besoin de deux camions et de quatre camionnettes.

COUT DE L'ASSISTANCE

Salaire du coopérant	: P.M.	
Logement	: 90.000 X 12 X 5	= 5.400.000 FRW
Achat camions	6.000.000 X 2	= 12.000.000 FRW
Achat 4 camionnettes	1.500.00 X 4	= 6.000.000 FRW.
T O T A L		= 23.400.000 FRW.

3. ASSISTANCE TECHNIQUE ET LOGISTIQUE AU BUREAU CONTROLE.

La Division "Assistance et contrôle" est une structure mise en place par le Gouvernement pour conseiller et assister toutes les coopératives du Pays. Elle dispose de services détaché au niveau de chaque préfecture. L'handicap majeur de ce service est le manque de moyens de déplacement aussi bien pour les agents des services centraux que pour ceux des préfectures. L'assistance consisterait en la fourniture de 5 véhicules pour les services au niveau central et des véhicules pour les inspecteurs des coopératives dans les 10 préfectures que compte le Pays. Il faudrait également une assistance technique de deux experts à sa voir :

- un expert en économie rurale
- un juriste.

COUT DE L'ASSISTANCE

- Salaire des 2 experts	: P.M.	
- Logement des 2 experts	: 90.000 X 2 X 12 X 5	= 10.800.000 FRW.
- Achat des 15 véhicules tout terrain	: 3.500.000 X 15	= 52.500.000 FRW.
T O T A L		= 63.300.000 FRW.

1. PROJET D'ASSISTANCE TECHNIQUE A LA KOPISHYAKA.

La KOPISHYAKA est une union de 34 Coopératives de KIBUNGO. Elle a été agréée par arrêté ministériel n°215/17/072/80 du 16/06/1980.

Son objet social est de :

- 1° Ecouler les produits agricoles des coopératives membres à un prix raisonnable et licite.
- 2° Chercher pour les membres le matériel agricole, des semences sélectionnées et divers produits d'équipement et de consommation.
- 3° La formation intégrale de ses membres dans le domaine agricole.

Elle connaît un problème d'encadrement des coopératives membres. Elle a aussi les difficultés d'approvisionnement et de collecter les produits des coopératives membres vu qu'elle ne possède aucun véhicule. L'assistance consisterait à l'envoi d'un technicien pour aider la KOPISHYAKA à encadrer les coopératives membres surtout en matière de gestion et de technique comptable. Elle comprendrait également un camion de 10 tonnes pour le transport des marchandises. Ce véhicule permettrait à la KOPISHYAKA de collecter les produits et d'approvisionner les coopératives membres. Une camionnette est également nécessaire pour assurer les déplacements du personnel et le transport de petites charges. L'assistance souhaitée s'étendrait sur une période de 5 ans.

CONSEIL DE L'ASSISTANCE.

- Salaire du coopérant : P.M.
- Hébergement du coopérant : 90.000 X 12 X 5 = 5.400.000 FRW.
- Achat du camion 10 tonnes = 6.000.000 FRW.
- Achat d'une camionnette = 1.500.000 FRW.

T O T A L : 12.900.000 FRW.

Cette assistance serait prise en charge par les Fondations FRIEDRICH EBERT et FRIEDRICH NAUMANN. Les frais de réparation des véhicules et l'achat de carburant seraient à charge de la KOPISHYAKA.

2. ASSISTANCE TECHNIQUE A LA CECOBM.

La Centrale des Coopératives du BUGESERA - MAYAGA "CECOBM" regroupe 13 coopératives de la région du Bugesera - Mayaga. Elle est agréée par l'arrêté ministériel n°17/07/071/214/80 du 16/05/1980.

Elle connaît également les mêmes difficultés que la KOPISHYAKA.

../...

Son assistance consisterait également à l'envoi d'un technicien pour aider la coopérative à encadrer les coopératives membres en gestion et comptabilité. Un camion de 10 tonnes et deux camionnettes par zone sont nécessaires pour aider la CECOBM dans le transport des marchandises et des produits des coopératives membres. La CECOBM a ainsi besoin de deux camions et de quatre camionnettes.

COUT DE L'ASSISTANCE

Salaire du coopérant	: P.M.		
Logement	: 90.000 X 12 X 5	=	5.400.000 FRW
Achat camions	6.000.000 X 2	=	12.000.000 FRW
Achat 4 camionnettes	1.500.00 X 4	=	6.000.000 FRW.
T O T A L		=	23.400.000 FRW.

3. ASSISTANCE TECHNIQUE ET LOGISTIQUE AU BUREAU CONTROLE.

La Division "Assistance et contrôle" est une structure mise en place par le Gouvernement pour conseiller et assister toutes les coopératives du Pays. Elle dispose de services détaché au niveau de chaque préfecture. L'handicap majeur de ce service est le manque de moyens de déplacement aussi bien pour les agents des services centraux que pour ceux des préfectures. L'assistance consisterait en la fourniture de 5 véhicules pour les services au niveau central et des véhicules pour les inspecteurs des coopératives dans les 10 préfectures que compte le Pays. Il faudrait également une assistance technique de deux experts à sa voir :

- un expert en économie rurale
- un juriste.

COUT DE L'ASSISTANCE

- Salaire des 2 experts	: P.M.		
- Logement des 2 experts	: 90.000 X 2 X 12 X 5	=	10.800.000 FRW.
- Achat des 15 véhicules tout terrain	: 3.500.000 X 15	=	52.500.000 FRW.
T O T A L		=	63.300.000 FRW.